L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 31 JUILLET 1888.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Garni ou non garni. L'hôtel Trapolin, favorablement connu dans le Sud depuis 25 ans—Nos 121, 123 et 125 rue Royale, en face de l'Hôtel Royal. S'adresser à J. B. Trapolin, 35 rue St-Charles.
24 juin—1Dim1F

A VENDRE.

BONNE OCCASION.—Petit capital. Bar room et poste aux huîtres à vendre, faisant de bonnes affaires, en hiver principalement. Loyer $25 par mois avec un sans bail, avec toutes les installations et un lot de liqueurs, etc., etc. Pour plus amples informations s'adresser au No 100 rue St-Louis, à F. Barka, de 1 heure à 5 heures, ou à A. Jaufré, rue Decatur, grocer, en face du Marché Français. 23 juil—3f

LE meilleur Gazoline au dessous du prix coûtant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Paquette, 49 rue de Chartres. 29 juin—

DEMANDES

ON demande—Une blanchisseuse pour laver et repasser chez elle le linge d'une famille. S'adresser au No 68 rue St-Louis entre Royale et Bourbon. 29 juil—2f

ON demande des hommes expérimentés pour vendre en Louisiane dans le Mississippi et l'Alabama des pompes du "Nagle Power and Boiler Feed Pump", nouvelle patente. Conditions engageantes. S'adresser: Boîte 1094, Providence, R. I. 28 juil—3f

ON demande une dame d'un certain âge, parlant le français et l'anglais pour servir dans une grocerie. S'adresser coin Espagne et Chartres. 19 juil—1sem

ROAD CARTS
R. P. Randall,
54 & 56 Baronne.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Belle Mar hal, femme de A. D. Finlay

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23 343—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par A. D. Finlay administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 juil—31—août 4 9

Succession de Jacob C. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 499—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 juil—25 29—3 août

Succession de David Dodt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24 512—Division [illegible]—Attendu que [illegible] Dodt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David Dodt, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 juillet—21 29

Succession de Jean-Marie Octave Nouchet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 [illegible]—Division [illegible]—Attendu que [illegible] administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration, dans la succession de feu Jean-Marie Octave Nouchet, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 juil—21 25 29

Succession de Charles Stiegler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme [illegible] exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 juil—24 28—2 août

Succession de James J. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 425—Division E.—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James J. Stewart, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 juil—21 25 29

Succession de Mme Hattie Thorn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 [illegible]—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Noah W. Longstone exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26 31—4 août

Succession de Edward C. Ziegler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 [illegible]—Division C.—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward C. Ziegler, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juil—27—1 août

Succession de Jacob Detzel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 [illegible]—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par [illegible], veuve de Jacob Detzel, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26 31—4 août

Succession de Augusta Katzmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 407—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26 31—4 août

Charles C. Landry vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24 459—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] Bernau, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 juil—22 27 31

Succession de Michel Musson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 508—Division [illegible]—Attendu que Désirée Musson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michel Musson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 juil—22 27 31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je CERTIFIE PAR CECI que le 28me jour de juin 1888, un jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après, conçue dans les termes suivants, à savoir : Mme Régina Aronstein, femme, etc., vs son mari—No 21,323 Division A. Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat pour la plaignante et en produisant dûment la preuve à l'appui de sa demande la loi et les témoignages étant en faveur de la dite plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré le 25 juin 1888, soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément à cela, qu'il y ait jugement en faveur de Mme Régina Aronstein, veuve par un premier mariage de Salomon Levy et par un second mariage de Jacob Simons et contre le dit Jacob Simons, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et la saisant à celle là le coût décrit de la propriété personnelle. Les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 2 juin 1888.
Jugement signé le 5 juillet 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En témoignage duquel j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 5me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-huit.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6juil—3f en 30 jours

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année et ont tous lieu en public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 7 AOUT 1888.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,800

NOTE—Les billets gagnant des 1ers capitaux n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.
Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tirera un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu d'une buvette de première classe, meubles de maison et comptes à recevoir.

Harvey Cree vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,558—En vertu d'un ordre de vente, daté du 30 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 13 août 1888, à 10½ A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local No 48 rue Magazine.
1° Tout le contenu du dit local consistant d'une buvette, comptoirs, installations, glacière, ainsi qu'un grand assortiment de liqueurs, vins, whiskey, etc., et autres articles appartenant à cette ligne d'affaires;
2° Un lot de meubles de maison;
3° Un lot de comptes à recevoir. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans et syndic provisoire.
31 juil—31—août 3 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward Toby vs A. S. Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,336—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Cinq lots de terre, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet No 606, lequel est borné par les rues Montegut, Robertson, Villeré et Feliciana, et désignés comme lots Nos 7, 8, 9, 10 et 11 et mesurant chaque trente-deux pieds de face à la rue Montegut, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent trente-huit pieds six pouces et quatre lignes; le lot No onze formant le coin des rues Montegut et Robertson, le tout d'après un plan par De Armas, sous voyer de la ville, le 9 janvier 1884, et annexé à un acte pardevant Andry, notaire en cette ville, le 29 juin 1885.
Ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et privilèges y appartenant.
Lesquels dits lots de terre ont été achetés par le défendeur de N. A. Lucas, d'après un acte passé pardevant John R. Legier, notaire public, le 1er février 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juil—10 17 24 31—août 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coffres-forts, meubles de bureau, etc.

P. Bonsen vs. J. V. Charpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,526—En vertu d'un ordre de vente, daté du 23 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI 6 août 1888, aux heures ci-dessous indiquées, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° A 10 heures a. m., au No 6 rue Carondelet—
Deux coffres forts et un lot de meubles de bureau.
2° A 11 heures a. m., à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—
Un lot de meubles de bureau de valeur, etc.
Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
25 juil—25 31 août 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry D. Ogden vs Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 056—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 13 et 14 de l'îlet 41, d'après un plan dressé par C. Zimatski daté le 25 août 1885 et déposé dans le cabinet de Jos. E. D. Livaudais alors juge pour la paroisse Jefferson, le dit îlet (maintenant No 120) étant borné par les rues Dublin, Madison, Zimple et Quatrième, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Madison sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Acquis par la défenderesse comme légataire universelle de [illegible] Vignié veuve de R. N. Fortier, [illegible], veuve de Fred G. Roswald d'après un acte pardevant E. Commagère, notaire, le 31 juillet 1871.
2° Une portion de terre située dans le même district et dit îlet mesurant soixante pieds de face sur une ligne parallèle à la rue Madison qui rante deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue Dublin, et [illegible] Zimple. La dite portion de terre située en vis-à-vis au centre de l'îlet et est la portion du fond des lots 13 et 14 ci-dessus.
Acquis par la défenderesse comme légataire universelle de la veuve R. N. Fortier, mentionnée ci-dessus, et par la dite veuve Fortier de la veuve P. Soniat Dufossat et autres pardevant Chas T. Soniat notaire le 29 novembre 1877.
Saisi dans l'affaire et dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 18 août

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Dressel & May vs leurs créanciers—No 24 [illegible]—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires et de la raison sociale Dressel & May composée de Henry Dressel et John C. May soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant John Bendernagel, notaire, en cette ville, le MERCREDI 29me jour d'août 1888 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et qu'en attendant toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que B. F. Thomas, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 juillet 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-greffier.
31 juil—3f au 29 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Harvey Cree vs ses créanciers—No 24,558—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Harvey Cree soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. B. Downing, notaire, en cette ville en son bureau No 29 rue du Camp, le JEUDI 2 août 1888 à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes les affaires qui peuvent être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. R. Richardson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juil—20 30 août 15 23

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph K. Gourdain vs. ses créanciers—No 24,431—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph Kiebert Gourdain soit convoquée et ait lieu pardevant Marcel T. Ducros, notaire public en cette ville, le LUNDI, 30me jour de juillet 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 26 juin 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29 juin—3f au 30 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Roeling vs. ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Charles F. Roeling auparavant ordonnée à être tenue devant F. B. Kathart, notaire, le 30me jour de juin 1888, qu'il soit maintenant ordonné et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire en cette ville, le SAMEDI, 4me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et déterminer sur l'application de Charles F. Roeling pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 29 juillet 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3juil—3f au 4 août

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Eugène Foulon vs. ses créanciers—No 20,939—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Eugène Foulon soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michel V. Dejan, notaire, à son bureau No 20 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI 22me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Anatole A. Ker, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire soit notifié de ces procédures.
Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
20 juil—3f au 22 août

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. Ginder vs. John Brasch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,448—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 août 1888, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances et droits qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros vingt-et-un et vingt-deux de l'îlet numéro quarante sept, borné par les rues Claiborne, Bienville, Derbigny et Conti, sur un plan déposé en l'étude d'Alphonse Barnett, notaire. Lesquels dits lots mesurent chacun vingt-cinq pieds six lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds. Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire, de la veuve et des mineurs de A. B. Griswold, par acte passé le 5 septembre 1885 pardevant Félix J. Dreyfous notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Au comptant un montant pour payer la réclamation du plaignant maintenant due se montant à la somme de sept cent cinquante dollars, étant le montant de trente billets de vingt-cinq dollars chacun, en date du 5 septembre 1885, tirés par le défendeur, à son propre ordre et par lui endossés, payables successivement de mois en mois, et tout ce qui est dû et qui n'a pas été payé, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du 5 septembre 1885, ensemble avec 10 pour cent du dit montant du principal et intérêt pour honoraires d'avocat, ainsi que les frais, charges et la vente dans cette affaire, et les taxes d'Etat et de ville dues sur cette propriété.
2° L'acquéreur assumera le paiement de trente-huit billets pour la somme de vingt-cinq dollars chacun, tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, en date du 5 septembre 1885 et payables successivement de mois en mois de trente-quatre à soixante onze mois après leur date (5 septembre 1885), avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à paiement final, etc., garanti par privilège de vendeur, hypothèque sur la dite propriété pour le montant de la réclamation du plaignant, conformément à un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 5 septembre 1885. L'acquéreur assumera toutes les obligations du dit acte original relativement aux honoraires d'avocat, assurance, etc.
3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 juil—24 31 août 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Randall Stewart vs. Patsy Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 002—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Deux (2) lots de terre avec améliorations, etc., situés dans l'îlet borné par les rues St Louis, Tonti, Rocheblave et le Canal de Dessèchement, en cette ville, le lot numéro Un formant l'encoignure des rues St. Louis et Tonti et de Tonti et du Canal de Dessèchement mesurant vingt huit (28) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue St. Louis, vingt-neuf (29) pieds quatre (4) pouces de large au fond sur le Canal de dessèchement, sur cent treize (113) pieds six (6) pouces de profondeur et face à la rue Tonti et cent onze (111) pieds deux (2) pouces de profondeur sur les lignes du lot No 2; le lot No 2 mesurant vingt-quatre (24) pieds sur la rue St Louis, vingt quatre (24) pieds de large dans le fond et face au canal de dessèchement plus ou moins sur cent onze (111) pieds deux (2) pouces de profondeur sur la ligne No 1, et cent neuf (109) pieds quatre (4) pouces de profondeur sur la ligne du lot No 3.
2° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Tonti, Rocheblave et le canal de Dessèchement près du canal Carondelet, désigné par le No 3 sur un plan déposé au bureau de Dacy Fabre, notaire, le dit lot mesurant vingt-quatre (24) pieds sur la rue St Louis, vingt-quatre (24) pieds onze (11) pieds de large dans le fond et face au canal de Dessèchement sur cent neuf (109) pieds quatre (4) pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 2 et cent sept (106) pieds six (6) pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 4.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 18 août

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur formant l'encoignure des rues Laurel et Philippe dans l'îlet borné par les deux dites rues, Jackson et Constance avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Dans l'affaire de

H. Groebel & Cie. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,627—En vertu d'un ordre de vente daté du 24 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er septembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Philip, Laurel, Jackson et Constance, désigné comme lot numéro vingt-quatre, et dont nous dix-sept sur un plan fait par Pontgerot voyer, en date du 27 avril 1853 [illegible] référence à un acte passé pardevant C. Pollock, ancien notaire en cette ville, le 13 février 1862, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Laurel et Philip et mesure trente trois pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt pieds de profondeur et fait face à la rue Philip de cent vingt pieds [illegible]. Etant la même propriété qui fut acquise par H. Groebel de David W. Emon par un acte passé pardevant W. J. Castell, anciennement notaire en cette ville, le 13 mai 1871.
Conditions: L'acquéreur assumera un billet hypothécaire fait par Henry Groebel en date du 10 avril 1886, payable le 10 avril 1891, pour la somme de deux mille cinq cents dollars ($2500), sans intérêt jusqu'à cette date et portant intérêt de huit pour cent par an à partir de cette date, garanti par hypothèque sur la dite propriété conformément à l'acte fait pardevant A. Pitot Jr., notaire, le 10 avril 1886 et le reste comptant. La portion [illegible] sur le cas où [illegible] paiés de l'année 1888.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—26—août 2 9 16 23 sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le shérif civil de la paroisse d'Orléans d'un vaste assortiment de tissus, étoffes à robes, cotonnades, nouveautés, confections et chaussures, compteurs, ses mobilier et ustensiles et chaussures, et bijoux, vestes, fournitures, bretelles, parapluies, cotonnades, chemises, vêtements, étoffes de laine et marchandises trop nombreuses à énumérer, étant tout le contenu marchandises installations, fonds de magasin, etc. de cette vaste maison bien connue située dans les trois magasins à deux étages situés à l'angle S. E. des rues Dryades et Thalia, aussi, le bail non expiré de la propriété.

Dans l'affaire de
Simon Gonsenheim vs Ferdinand Caspar, No 23,895.
H. A. B. Beer vs le même, No 23,896.
Morris Gonsenheim vs le même, No 23,897.
W. G. Vincent vs le même, No 23,898.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le MARDI 31 juillet 1888, à 10 30 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite à savoir :
Sur les lieux, coin S. E. des rues Dryades et Thalia.
1° Le tout et en détail du contenu, installations, marchandises, comptoirs, vitrines, montres et tous autres effets mobiliers dans les trois magasins à deux étages situés à l'angle S. E. des rues Dryades et Thalia, le tout selon un inventaire enregistré au bureau.
2° Le bail de Nicholas Burke à Ferdinand Caspar des trois magasins à deux étages au coin sud-est des rues Dryades et Thalia, et le droit d'occupation des dits magasins. Le dit bail a commencé le 1er octobre 1887 et expire le 30 septembre 1892, au taux de $175 par mois jusqu'au 30 septembre 1889, payable mensuellement, et au taux de $200 par mois à partir de cette date jusqu'à l'expiration du bail, payable mensuellement.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juillet—18 24 28 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un Partage.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST BERNARD.

24ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard.

— No 263 —

Jean B. Dauterive et als vs Louise E. Lutil et als.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par l'Honorable 24ème Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, aux Abattoirs, en face du bureau du journal officiel "le Progrès," rue Esteban, entre Levée et Chartres, à la station inférieure du City R. R., dans cette paroisse, le SAMEDI, 4ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-dessous à savoir:
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans la paroisse St. Bernard, dans cet Etat, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ cinq milles plus bas que la ville de Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros quatre et cinq, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 27me jour de février 1851, et déposé au bureau du recorder de la dite paroisse St Bernard, et mesurant, ensemble, quatre cent soixante pieds de face au fleuve Mississippi, sur quatre-vingts arpents de profondeur, bornée à la partie supérieure par le cimetière National des Etats-Unis et à la partie inférieure par la propriété appartenant anciennement à Philippe Marsoudet et à propriété actuelle de Mme Anastasie Kowalski. Etant la même propriété acquise par le dit feu Jean Dominique Dauterive par achat de Mme Catherine Jane Hunter, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire à la Nouvelle-Orléans, le 9me jour de juillet 1878, enregistré au bureau des aliénations de la dite paroisse St. Bernard, dans le livre No 14, folio 41. Un taureau Jersey et une mule grise.
Sur les termes et conditions suivantes: Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication, payable en billets de l'acquéreur, divisés par coupons, à la convenance des parties au juge, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale, et les clauses usuelles d'assurance, etc., avec la condition et la convention que Joseph Dubuclet Dauterive aura le droit d'enlever de la dite propriété foncière après la vente qui y aura lieu et ses propres frais, la petite maison et la cuisine qui se trouvent près de la ligne inférieure de la dite propriété, ensemble avec les arbres, vignes et arbres fruitiers qui se trouvent autour de la dite maison et plantés par lui. Le taureau et la mule comptant sur les lieux.
E. B. NUNEZ,
Shérif de la paroisse St-Bernard.
30 juin—juillet 7 14 21 28—août 4

VENTES PAR LE CONSTABLE

B. Colomes contre Mme Dunney.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 10,739—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 142 rue Royale, entre les rues St-Pierre et Toulouse, dans le Second District de cette ville, le VENDREDI, 3ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité la Nouvelle-Orléans.
24 juil—24 31 août 3

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE ROYALE.

No 158 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

Une résidence et magasin à deux étages et demi.

Octavie White vs Althée White et als.

No. 24,117—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier, et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 juin, 1888 et signé le 13 juin 1888, par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et aussi en vertu de et conformément à un ordre signé le 29 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 125 pieds.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et demi, désignée par le numéro municipal 150 avec un grand magasin au rez-de-chaussée, écurie, remise et entrée pour voitures, lieux d'aisance, citerne, hydrant au second étage, deux chambres et grand salon, corridor et galerie, 4 chambres dans la bâtisse de la cuisine et 4 chambres au second étage.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur pour être divisés en coupons si cela est requis, tirés par eux et endossés à leur propre ordre et datés à la date de la dite adjudication et portant un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final, l'acte devant rendre les clauses usuelles de non aliénando, les frais d'avocat à 5 pour cent sur le montant en cas de procédures pour le recouvrement du montant des dits billets ou toute partie de ceux ci, capital et intérêt, et les bâtisses devront être tenues constamment assurées contre toute perte par l'incendie jusqu'à paiement final des dits billets et la police d'assurance devra être transférée et délivrée au détenteur des billets comme garantie additionnelle du paiement des dits billets.
Acte de vente pardevant James Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1juil—1,7,14,21,28—1août

Propriété Améliorée
— DE LA —
PLUS GRANDE VALEUR
— DANS LE —
Deuxième District,
No 151 rue Quartier, entre St-Claude et Remparts.

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Marie Louise Remy alias Juliette Michel

No 24 295—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 28 juin 1888, pour compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quartier, Esplanade, Remparts et St Claude, désigné par la lettre A d'après un croquis dressé par P. A. d'Hémécourt, sous voyer de la ville daté le 21 juin 1889, le dit lot mesurant d'après la dite croquis 47 pieds de face à la rue Quartier 47 pieds 7 pouces 4 lignes de large au fond et 38 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur, le tout en mesure anglaise.
Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec quelque six chambres et une autre bâtisse avec deux chambres, lieux d'aisance, citerne, etc., le tout désigné par le numéro municipal 151 rue Quartier.
Termes et conditions—1/2 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, payable à un an en billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur, portant 8 0/0 intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devra aussi contenir les clauses usuelles de non aliénando. L'acquéreur devra tenir les bâtisses assurées pour un montant égal au dit billet et transférer la police au détenteur du dit billet, et assumer et payer les taxes de 1888 au dessus du prix d'adjudication, et de payer pour cinq pour cent de son enchère au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant J. M. Merot, notaire aux frais de l'acquéreur.
Ensuite et conformément au même ordre à 10 heures A. M. précises le Samedi 4 août 1888 au No 151 rue Quartier entre St Claude et Remparts il sera vendu un lot de meubles argenterie, etc. d'après un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant.
30 juin—30 juil 7 14 21 28—août 4

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jean Schweitzer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 23,561.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 1er septembre 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 25 juillet 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:
Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Montegut, Chartres, St Ferdinand et Royale, mesurant 51 pieds, [illegible] pouces de face à la rue Montegut, sur 155 pieds de profondeur et face à la rue de Chartres, le tout plus ou moins borné du côté de la rue Peters par la propriété de [illegible] et de l'autre côté par la rue St Ferdinand par la propriété de New Orleans & North Eastern R. R. Co.
Conditions—Le prix de l'adjudication payable le tout comptant ou en tout comptant et la balance en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets portant six pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à maturité et ensuite jusqu'au paiement à huit pour cent, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue.
Les taxes de 1888 devront être divisées entre le vendeur et l'acquéreur et avec les clauses usuelles d'assurance. Acte de vente pardevant Pet. J. Dreyfous, notaire.
28 juil—28—août 4 11 18 25—sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Spencer Roan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No 24 338.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—Le SAMEDI, 4 août 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite de la dite succession, à savoir:
1. Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 178, borné par les rues Claiborne, Lizardi, Robertson et Egana. Les dits lots sont numérotés de un à huit inclusivement, se touchent et mesurent le tout ensemble comme suit à savoir: deux cent treize (213) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Lizardi sur une profondeur de cent douze (112) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Claiborne et cent treize (113) pieds quatre (4) pouces et trois (3) lignes, sur la rue Robertson au pied américain.
2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 580, borné par les rues Lizardi, Villeré, Egana et Robertson, la dite portion de terre mesure cent soixante-dix (170) pieds neuf (9) pouces et une et demie (1 1/2) ligne de face à la rue Lizardi. La même largeur dans le fond et cent treize (113) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur et de face à la rue Villeré, au pied américain.
Les améliorations comprennent un cottage simple ayant deux chambres, un cabinet et galerie, une cuisine, une écurie et lieux d'aisance.
Conditions—Comptant.
Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888, en sus du prix de leur adjudication et devront faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 juin—juillet 7 14 21 28—4 août

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété de valeur
A Shreveport.

Succession de A. W. Bosworth.

No. 15,484—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet, MARDI, 21 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, Nlle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 18 juillet 1888, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-dessous:
La cinquième indivis (1/5) de deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Shreveport, paroisse Caddo, Etat de la Louisiane; lesdits lots étant situés dans le block 68 et bornés à l'ouest par la propriété de la Compagnie de Glace Consolidée, à l'est par la propriété de la Compagnie de Chemin de Fer New Orleans Pacific, au sud par le Bayou Cross et au nord par une allée, les dits lots ayant une façade sur l'allée de quarante pieds chacun, et s'étendant en profondeur, entre lignes par lisières, vers le Bayou Cross à une distance, disons, de 175 pieds, plus ou moins, jusqu'à ce qu'ils atteignent le dit bayou.
Conditions—Comptant.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant N. B. Trist, notaire.
21 juil—21 28 août 4 11 18 21

Succession de Ernest Pragst.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,610—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest Pragst, Jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juil—27—août 1,5.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété sur la rue St. Louis.

Succession de Henry Busi.—No 6412.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 août 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juin 1888, la propriété suivante, savoir—
Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris par la Promenade Carondelet, les rues St. Louis, Rovan et Prieur, mesurant 27 pieds de face à la rue St. Louis sur 110 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant R. C. Stockton, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
1juil—1,7,14,21,28—4août

Vaches laitières, Chevaux, etc.

Succession de Martin Heyl Coste.—No 24,116.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 31 juillet 1888, il sera vendu, à 11 heures précises du matin, à la résidence de M. John Kilshaw, sur la Levée après les abattoirs et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juillet 1888—

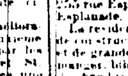

Dix vaches laitières, un cheval de tire, une charrette à lait, harnais, etc., etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
19 juillet—19, 26, 31

Magnifiques Meubles de bureau, presse à copier et un joli coffre-fort à combinaison en parfait ordre.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville:
MERCREDI, 1er août 1888—Il sera vendu à 11 heures du matin, rue Baronne No 74 au rez de chaussée:
Le contenu du dit bureau, très bien meublé et en parfait état.
Conditions—comptant. 28 juil—

PAR HOEY & O'CONNOR.

La Résidence élégante
— et les —
Terrains spacieux
de feu le Dr John F. Beugnot.
No 255 rue Esplanade,
Encoignure Derbigny,
— ET —
Les maisons en briques à deux étages, No 120, rue Orléans et les Nos 171, 173 et 175 rue St-Claude.

Succession du Dr J. F. Beugnot.
Joseph S. F. Beugnot vs Mme Marguerite Wogan et als.—Nos 23,676
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 2 juillet 1888 il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après à savoir:
1. La résidence élégante et les terrains No 255 rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Derbigny, Kerlerec et Claiborne.
La résidence est élevée et complète, étant de construction moderne avec grands corridors et de grandes galeries, salons spacieux, salle à manger, bibliothèque et office, un grand nombre de chambres à coucher spacieuses dans la bâtisse principale et celle du fond.
Cette propriété a été construite il y a moins de 6 ans avec les meilleurs matériaux et est en parfait état.
Les terrains qui sont admirablement disposés, comprennent six terrains mesurant 64 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur et une façade sur la rue Derbigny de 253 pieds 4 pouces et 5 lignes, puis 100 pieds sur une ligne parallèle à la rue Esplanade et courant vers la rue Claiborne, puis sur une ligne de fond parallèle à la rue Derbigny et courant vers la rue Esplanade, 123 pieds 4 pouces et 5 lignes, puis sur une ligne parallèle à la rue Esplanade et courant vers la rue Derbigny de 36 pieds, puis sur une ligne perpendiculaire à et courant vers la rue Esplanade mesurant 130 pieds.
2. Les quatre maisons en briques à deux étages désignées par les Nos 120 rue Orléans et les 171, 173 et 175 rue St Claude, ce dernier numéro formant l'encoignure des dites rues—L'îlet des rues St Pierre et Tremé.
Le terrain mesure 91 pieds sur la rue St Claude, sur une profondeur et une façade sur la rue Orléans de 120 pieds. Cette propriété est louée à raison de $85 par mois à des locataires payant promptement.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication à un crédit de un et deux ans représentés par des billets des acquéreurs divisés en coupons et portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir de la date et garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les clauses d'assurance des bâtisses sur la dite propriété, jusqu'à la date de paiement des dits billets, et le transfert des polices comme sécurité collatérale des dits billets, et la clause de [illegible] des dits billets, en cas de procédure pour le recouvrement des dits billets, et l'acquéreur, et toutes les autres clauses usuelles.
Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de cette année 1888 et devront faire 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.
22 juil—22 29 août 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété pour commerce et résidence.

Nos 101 et 103 rue Espagne, coin Bourgogne.

Succession de Martin Hoey.

No 24 363—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date le 18 juillet 1888, dans la succession de Martin Hoey, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir:
Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Craps ou Bourgogne, Espagne, Poete et Grands Hommes, le dit terrain mesurant 60 pieds de face à la rue Craps ou Bourgogne sur une profondeur et une façade sur la rue Espagne de 120 pieds et forme l'encoignure des dites rues Craps ou Bourgogne et Espagne.
Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage No 101 rue Espagne, formant l'encoignure et servant comme grocerie et un cottage double désigné par le No 103 rue Espagne, ayant de chaque côté 3 chambres, 3 cabinets et galerie, avec une résidence en bois à deux étages dans le fond, ayant de chaque côté une cuisine et une chambre pour domestique, gaz partout et deux grandes citernes.
Conditions de la vente.—Une moitié comptant, la balance à 12 mois de crédit en un billet portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de la vente et garanti par hypothèque et toutes les clauses d'assurance, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement au dessus de son adjudication des toutes les taxes de 1888 et devront 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente.
Acte de vente pardevant James Fahey, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 juil—22 29—août 5 12 19 25

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de merceries, No 370 rue Decatur, 3me District.

Succession de Henry Barklage et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 24,532.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—LUNDI, 13 août 1888, à 10 heures et demie A. M., au local No 370 rue Decatur, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rigator, juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la place de l'Hon W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, en date du 30 juillet 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Les marchandises appartenant à la dite succession, comprenant un assortiment général de meubles ordinaires et médium, tels que meubles de chambre à coucher, bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, tables, chaises, berceuses, sideboards, garde-mangers, etc.
Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
31 juil—31 août 4 11 à la date

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété désirable dans le 3me District

Sur la rue Liberty, entre Troisième et Quatrième.

Succession de Mme Julia Mooney.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 24 490.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 1er septembre 1888, à 11 1/2 h. a. m., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, en date du 21 juillet 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 231 qui est borné par les rues Liberté, Troisième, Howard et Quatrième, et désigné comme lot No 23 du dit îlet. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage contenant quatre chambres, une citerne et lieux d'aisance double.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication, deux billets à recevoir tirés par la défunte à son ordre et par elle endossés datés Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1888, chacun pour la somme de deux cents dollars, payables respectivement à un et deux ans avec la clause de [illegible], par W. O. Hart notaire, pour identification avec un acte passé pardevant lui le 21 janvier 1888, en vertu duquel la défunte avait acheté ladite propriété, et dans lequel pour assurer le paiement desdits billets, lien du vendeur et privilège du vendeur ont été retenus sur la dite propriété. Le paiement desdits billets ayant été renvoyé au 22 mars 1891, avec un intérêt de 8 0/0 par an annuellement; l'acquéreur assumant en sus de l'adjudication toutes taxes dues et exigibles l'année courante.
L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
26 juil—26—août 4,11,18 25

Avis aux Créanciers

Département du Trésor,

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1888.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 3 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1888. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LaBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $30,606.83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal a été prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.
Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et doivent se mettre en rapport directement avec ce bureau.
W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein, F. Alpuente, Joseph Batt, A. Bayhi & Co., W. B. Bell, B. Benjamin & Co., Louis Beller, L. Bebolet, J. Brandes, J. F. Bartholomy, Bornio & Bro., C. Barbe, J. A. Blaffer & Co., Jean Bellenda, Samuel Bandera, James D. Coleman, Amadie Couturie, Lucy Curtis, Creole Fire Co. No. 9, P. Casse, agent, Eugene Coulon, J. Cassard, J. H. Chipol, Louis Chaplain, Etienne Dubois, Mme Louis De Gelis, T. B. Dunbar, P. Dejan, Arthur Denis, Dominique Doux, O. Drohet, A. Dumestre, Devallier & Co., S. Escoffier, Percival Forgey, F. B. Fleitas, J. A. Fernandes, Fritz & Branden, J. B. Frank, Gustave Furste, Felber & Gonsenheim, Mme Gust. Fourrade, Joseph Gatzinger, T. Generelly, Isadore Giraud, Geidenbow & Kelly, G. H. Gardner & Co., S. Guihault, R. J. Hamilton, J. M. Hosmons & Co., Mme Anna Hill, C. C. Holtz, Marx Israel, Johnson & Manson, Jeannerand & Co., B. Jahrens, Marvin Johnson, C. W. Kullender, Dr E. Kunneman, Joseph Larrieu, M. Lemasson, C. L'Hote & Co., Edward Liebhy, Latouisse & Dobla, T. Lafon, G. A. Lanaux, E. Montegue & Co., A. J. Moulieu, M. Mann, P. Macon, J. G. Monroe curator, Chas Massicot, Succ. de Philip McCabe, Lucien Malin, A. May, Dr A. Mercier, Michael Meltzer, Norton & Bell, A. Olivier & Co., S. Pablo, Mme Anna Perigne, A. Petit, E. Pedarre, A. Pallacio, P. Pena, A. Quinn & Fils, E. Roger & Co., J. Straus, J. E. Sarrazin, G. Schmidt, Straus, B. Smith, M. Scot, Smith & Bro., F. Sancho, D. S. Synart, J. B. Sackart Schuller, David Steudi, Mme M. E., E. F. Schmiedore, H. X. Sotta, Nicholas Th, A. Tessom, Samuel M. Todd, W. Van Benthuysen, F. Veroth, Philip Voitels, Philip Wagner, Wm. Whan & Co., Wilkerson & Mosely, R. Wagener, E. L. Zoll & Co., A. M. Agelesta, A. Alciator, Joseph Brugers, Dr. I. Bordes, W. R. Bell, administ'r, A. Bedault & Co., Bercier & De Smet, F. Belden, P. Breon, Louis Bauer, B. Beltran, R. E. Barinde, W. Alexandre Bosse, J. A. Borduzat, Commagère & Lambert, F. Calloway, agent, P. Caro, François Carrere, Cassidy & Miller, P. Casse, M. Connell, L. Charest, Herman Curtius, John Crickard, Dubois & Lamantère, P. Ducheune, A. Détamotte, J. C. Denis, De Saizer Hart & Co., George Degan, G. M. Doll, M. T. Ducros, A. De Sainte Gême, Manuel Elliott, Florian Flange, Foley, Conger & Co., A. Fusich, Charles Fitz, M. Failes, E. C. Feinour, G. R. Finalay, Joseph Guenzheimer, Generelly & Alex., A. Grouchy, Fred Goed, Mme Arecio Galvand, Howard Gorman, J. Garidel, Herman & Vignes, George How, M. D., B. Herree, Mme Henry Hebert, Imcau Aycock & Co., O. B. Johnson, J. M. Justiniani, F. Jaufreid, Emile Kern, Kandig & Co., Anatole Léaumont, B. Laplace, X. Lavaisson, La. Equit. Life Ins. Co., Lang & Bernheimer, Mme J. B. Leprete, Suc., La. Ice Manufact. Co., Peter Lanis, Charles Mansen, J. Mandin, E. Muegrove, agent, C. M. Mangin, Maignan & Laborde, J. Manaud, T. Moreau, Orville Mactgay, V. Maignan, H. Marks, Boreille Vivotte, Frank Oberhauser, H. D. Ogden exécuteur, S. P. Parmly, agent, Pritchard & Bickham, Perkins Swenson & Co., S. B. Packard, B. Piffet, Planters Cotton Press, E. Rabesse, J. Reviere, Mme Anna Saren, William Sweets, Southern Ramie Culture Assn., Swarbacker & Dryar, H. F. Starden, Schneider & Zuberbier, J. Siegfried & Co., S. Sanbury, J. J. Stewart, trésorier, F. Soubiet, C. B. Singleton, Alfred Shaw, F. Samaseula fils, E. A. Terrebonne, S. M. Todd & Co., E. A. Tyler, Jos. A. Vignaud, François Veltin, Adolf Wats, L. A. Wilts, James Wilson, E. E. White, M. A. Zoun & Co.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Frerat.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
158 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poete et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Baynes et Dauphine.

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF,
Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont les sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte du fonds des dépenses judiciaires de l'Etat nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt neuf piastres 75 cents.	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents	209,236 62
Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante cinq dollars	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents	128,571 62
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, à savoir:	
Pour fournitures de bureaux du tribunal aux différents officiers de la paroisse d'Orléans y ayant légalement droit en vertu de la loi No 132 de 1880 trois mille cent quatre-vingt quinze dollars, et 9 cts	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans salariés tirés du dit fonds cent mille deux cent quarante un dollars et 68 cents	100,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement cent trois mille quatre cent trente-six dollars et 77 cents	103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.
(L.S.)
S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

Etat de Situation Trimestriel
— DE LA —
Banque des Citoyens
De la Louisiane,
DÉPARTEMENT DE BANQUE.
A la clôture des affaires, le 30 avril 1888.

ACTIF.

Propriétés foncières	$190,175 35	
Bons et actions	71,701 90	
Dette suspendue, estimée	61,234 77	
Prêts et escomptes	185,585 75	
Compte de dépenses	4,916 53	514 164 33
Prêts sur demande	39,780 74	
Change	32,070 09	
Chèques du Clearing House	78 709 60	
Billets de circulation et numéraire	104,842 61	254 853 04
		$769 017 37

PASSIF.

Capital actions	$380 000 00	
Profits non divisés	22,232 20	402,232 20
Dividendes non payés	303 00	
Dû aux banques et banquiers	40,649 33	
Dû aux déposants	325,833 84	366,785 17
		$769,017 37

Je jure solennellement que l'exposé ci-dessus est exact au mieux de ma connaissance.
JAS. J. TARLETON,
Caissier.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 30e jour d'avril 1888.
EDGAR GRIMA
1er mai— Notaire.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 29ème jour de mai 1888, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Alice B. Wolf vs. Mathias W. Solomon, son mari—No 23 516—Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante et sur la production en cour de la preuve de la demande de la plaignante.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 27 mai et rendu soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant auparavant entre eux soit rendu en faveur de la plaignante, Mme Alice B. Wolf et contre Mathias W. Solomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais avec la reconnaissance du droit et privilèges de la plaignante sur la propriété du défendeur.
Jugement rendu le 29 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.
E. A. LUMINAIS Greffier.
10 juin—4 fois 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 28me jour de mai 1888 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:
Bertha Mohr vs Edward Diefenthal—No 23,517.
Cette affaire ayant été entendue ce jour: présents, J. N. Wolfson Esq., pour appelant, Chs. S. Price, Esq., pour défendant, après avoir entendu l'évidence et les plaidoiries des avocats désignés par la Cour.
Il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement soit rendu en faveur de Bertha Mohr, déboutant l'intervention et troisième opposition de Henry Stern & Co et contre Edward Diefenthal, son mari, pour la somme de trois mille huit cents dollars, avec reconnaissance de ses droits et privilèges sur sa propriété, et il est de plus décrété qu'il y ait séparation de propriété et de gains et acquêts entre la plaignante et son mari.
Les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 mai 1888.
Jugement signé le 1er juin 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 8ème jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt huit.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 juin—4 à 30 j

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

CHEMISES !!

Si, avant tout, vous vous souciez de votre bien-être, achetez vos Chemises et votre linge de dessous chez

GUÉBLÉ

A LA CHEMISERIE PARISIENNE
Elles sont supérieures à tout autre marque et sont vendues à des prix modérés.
Magasin, No 9 & 11, rue St-Charles
(ci-devant 137 rue du Canal).
Fabrique: No 68 RUE ST-LOUIS.
NLLE-ORLÉANS.
15 mai—dim. jeu.—3m

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement. Ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.
F. GAUPP,
100............Rue Canal............100
Mai—Dim

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES,
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:
73.......RUE DE CHARTRES.......73